

Discours de présentation de l'avant projet de PREDEC

Corinne Rufet

(Plan Régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics)

Monsieur le Présidents, Chers Collegues,

- « produire moins de déchets,
- recycler ou réutiliser au maximum,
- gaspiller le moins de matières premières possible »

Voici l'objectif politique de ce plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics, encore appelé PREDEC.

La région idf a produit en 2010 **27 Millions de tonnes de déchets de chantier**. Cela représente 5 fois plus que les déchets ménagers. Le Grand Paris Express va créer environ **50 millions de tonnes de déblais sur toute la période des travaux**.

L'enjeu est donc de taille et nous impose donc

d'organiser la gestion des déchets de chantiers,

- favoriser le recyclage ou la réutilisation,
- optimiser l'utilisation des matières premières,
- limiter l'impact environnemental du transport des déchets de chantier,
- faire évoluer les pratiques des maîtres d'ouvrage et des entreprises,
- développer ou renforcer les filières de recyclage et limiter l'impact des déchets de chantier sur les territoires.

Par ailleurs, ce qui vous est présenté aujourd'hui est un « avant projet » . La loi ne nous impose pas en effet de le soumettre à l'avis de cette assemblée, mais j'ai souhaité, pour que les élu/es puisse s'approprier ses enjeux, vous le présenter pour avis avant la consultation des collectivités.

L'élaboration de cette première version du plan s'est faite en concertation avec tous les acteurs concernés :

- Tout d'abord grâce à **l'installation de la commission consultative du PREDEC**, réunissant 6 fois depuis novembre 2011 près 120 membres (*Etat, Départements, Collectivités locales, associations, professionnels, organismes de formations, maîtres d'ouvrages, Aménageurs, ...*) ;
- **5 groupes de travail techniques et deux sessions d'ateliers de concertation** qui ont permis d'associer aux travaux d'élaboration du PREDEC près de 600 acteurs.
- Mais aussi grâce au travail **du groupe de 30 élus qui a planché sur le rééquilibrage territorial** et fait 20 recommandations en vue du PREDEC. Je voudrais les saluer tous et toutes ici et particulièrement nos élus régionaux, toute sensibilité confondue, qui ont consacré du temps et de l'énergie pour trouver un point d'équilibre dans les propositions de ce plan.

Ce processus a permis d'aboutir à :

- **Un programme de prévention** visant à « réduire la production de déchets de chantiers et leur nocivité »
- **des objectifs sur les 6 enjeux de la gestion des déchets inertes ;**
- **des objectifs d'amélioration de la gestion des déchets non dangereux et dangereux ;**
- **des objectifs de développement du transport alternatif et d'optimisation du transport routier**
- **des objectifs transversaux** concernant l'accompagnement de l'évolution des pratiques, l'implication des maîtres d'œuvre, le développement d'une économie circulaire de proximité à l'échelle locale et régionale...

Pour chacun des objectifs définis, le plan précise **les mesures à mettre en œuvre ainsi que l'incidence sur le parc des installations.**

Je ne vais pas vous présenter dans le détail les objectifs et préconisations faites dans le Predec, mais laissez moi en citer quelques unes qui me semble marquantes :

- **Recycler en 2020 80% des agrégats d'enrobés (*composants des chaussées récupéré lors de travaux*). Nous souhaitons même arriver à 100% en 2026**
 - **Augmenter d'un million de tonne par an la production de granulat recyclé issus de béton de démolition d'ici à 2020.**
 - **arriver à 5Mt de terres « recyclées » en 2026 ;**
 - **arriver à 4 millions de tonnes par an le tonnage de matériaux transportés par voie d'eau à l'horizon 2026.**
- Inscrire dans une logique d'économie circulaire la problématique des déchets de chantier**

Je fais une incise dans cette présentation pour vous dire que je représentais la région à la conférence environnementale. J'ai participé à cette occasion à la table ronde sur l'économie circulaire où j'ai pu porter les réflexions d'ors et déjà engagée par la région, au travers de son SRDEI et de ce PREDEC. Avec les chantiers du Grand Paris et la mobilisation pour la création de 70000 logements par an, l'Ile-de-France peut devenir un laboratoire de l'économie circulaire à grande échelle. C'est avec l'ambition de devenir un modèle dans la gestion des déchets de chantier que le rapport vous propose de commencer dès demain à élaborer une stratégie régionale de l'économie circulaire.

...

Une deuxième partie du PREDEC définit les conditions d'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets inertes.

Nous avons tous fait le constat que la répartition de ces installations de stockage des déchets n'était pas équitable. **La Seine et Marne a accueilli en 2010 63% des déchets inertes stockés et le Val d'Oise 14%** alors même qu'ils ne sont pas les départements les plus producteurs de déchets inertes.

Le Predec nous permet de poser un cadre qui peut participer au rééquilibrage territoriale car une fois adopté, toute installation destinée à traiter des déchets du BTP devra prouver sa compatibilité avec le plan. Par ailleurs les décisions publiques (*délibérations, marchés, arrêté préfectoraux, ..*) pourront être attaquées au titre du PREDEC si elles vont à l'encontre des objectifs du plan.

Pour assurer le nécessaire rééquilibrage territorial des installations de stockage des terres inertes, le PREDEC prévoit que tous les départements d'Île-de-France sauf Paris puissent ouvrir de nouvelles capacités de stockage.

Cependant :

- **Les nouvelles capacités autorisées en Grande Couronne ne pourront pas accueillir de déchets provenant des autres départements de la Grande Couronne.**
- **Par ailleurs, les nouvelles capacités autorisées en Grande Couronne pourront seulement accueillir les déchets provenant des chantiers situés sur leur département, sur Paris et sur les départements de Petite Couronne limitrophes.**
- Pour éviter les situations illogiques nous proposons aussi que dérogent à ces deux principes les projets d'installation de stockage situées à moins de 5 kilomètres de la limite départementale. Dans ces cas là les services de l'Etat apprécieront lors de l'examen de la demande d'autorisation la définition de la zone de chalandise.

- **A ces mesures s'ajoute qu'aucun projet d'extension ou de création de capacités de stockage ne pourra être autorisé dans le département de la Seine-et-Marne pendant une durée de 3 ans, et qu'après ces trois années les nouvelles capacités de stockage de déchets inertes en Seine-et-Marne ne pourront être autorisées que dans le respect d'un plafond de 4 millions de tonnes par an.**

Enfin,

- Nous proposerons à la commission consultative d'ajouter à l'avant projet un indicateur pour éviter la surconcentration des capacités de stockage dans un même lieu. **Nous travaillons à définir actuellement un tonnage maximum que pourra accueillir certains périmètres.**

Ces démarches permettront au préfet de limiter l'installation de nouvelles installations en Seine et Marne et incitera les territoires à créer le maillage nécessaire d'installation de stockage. C'est cette régulation qui permettra à terme un nécessaire rééquilibrage territorial.

Enfin, quelques mots sur le calendrier :

- Le 8 octobre 2013 : **recueil de l'avis de la Commission Consultative du PREDEC** sur l'avant projet de PREDEC
- De mi octobre 2013 à mi janvier 2014 : **Consultation institutionnelle** (*recueil des avis du Préfet de Région, des avis des 8 Conseil Généraux d'Île-de-France et des 8 Conseils Généraux limitrophes, des 8 CODERST et des commissions consultatives du PREDMA et du PREDD*)
- En avril 2014 : **je vous présenterai les résultats de la consultation et vous proposerai un projet final de PREDEC**
- d'avril à octobre 2014 : **transmission à l'Etat l'organisation de l'enquête publique**
- Et c'est en novembre 2014 je l'espère que je pourrais vous présenter l'**avis de la commission d'enquête publique et vous proposer l'approbation final du PREDEC.**

Par ailleurs je propose que le Président et moi-même interpellions l'Etat pour proposer des évolutions de points réglementaires et législatifs pour faciliter l'évolution des pratiques et atteindre les objectifs proposés dans le plan.

Ces évolutions de réglementation sont issues pour la plupart des recommandations faites par les élus mobilisés dans le comité consultatif, je souhaite par cette interpellation valoriser le travail réalisé par ces élus de tout bord et signifier à l'Etat que la Région Ile de France, seule région de France a avoir la compétence concernant la planification de tous les types de déchets, prend très au sérieux cette responsabilité.

Je remercie enfin ici les équipes de la région et de nos organismes associés qui travaillent sur ce dossier. Guillaume Cantillon, Olivier Moulin, Patricia Correze Lainé, Anne-sophie de Kerangal, Rym Mtibaa, Ursula Chanut, les équipes de l'IAU, l'Ordif.

Merci à eux et merci de votre attention.